



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/46
10 novembre 2022



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-onzième réunion
Montréal, 5-9 décembre 2022
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : MONTÉNÉGRO

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)

ONUDI

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/1

FEUILLE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Monténégro

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (phase II)	ONUDI (principale)	85 ^e	Élimination à 100 % d'ici 2025

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe I)	Année : 2021	0,10 tonne PAO
---	--------------	----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2021	
Substance chimique	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,10				0,10

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence de 2009-2010 :	0,80	Point de départ des réductions globales durables :	0,80
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	0,8	Restante :	0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2022	2023	2024	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,23	0	0	0,23
	Financement (\$ US)	294 250	0	0	294 250

(VI) DONNÉES DU PROJET		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		0,52	0,52	0,52	0,52	0,52	0,26	s. o.	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)		0,52	0,39	0,23	0,15	0,08	0	s. o.	
Fonds approuvés en principe (\$ US)	ONUDI	Coûts du projet	296 500	0	275 000	0	0	64 000	635 500
		Coûts d'appui	20 755	0	19 250	0	0	4 480	44 485
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)		Coûts du projet	296 500	0					296 500
		Coûts d'appui	20 755	0					20 755
Total des fonds recommandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts du projet			275 000				275 000
		Coûts d'appui			19 250				19 250

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Monténégro, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 275 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 19 250 \$ US². La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, un rapport sur le renforcement institutionnel (RI) conformément au format approuvé dans la décision 74/51, le rapport de vérification de la consommation des HCFC pour 2020 et 2021, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2023 à 2025.

Rapport sur la consommation des HCFC

2. Le gouvernement du Monténégro a rapporté une consommation de 0,10 tonne PAO de HCFC en 2021, ce qui est 88 pour cent inférieur à la valeur de référence pour la conformité. La consommation de HCFC pour 2017 à 2021 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Monténégro (2017-2021, données de l'Article 7)

HCFC-22	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)	3,54	3,09	0,94	2,45	1,89	13,90
Tonnes PAO	0,19	0,17	0,05	0,13	0,10	0,80

3. La consommation de HCFC-22, qui est utilisé exclusivement pour l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation, a diminué depuis 2017 et demeure considérablement sous la consommation maximale autorisée dans l'Accord sur le PGEH en raison de la mise en œuvre des activités du PGEH et des dispositions législatives, y compris l'interdiction sur l'importation d'appareils fonctionnant aux HCFC depuis 2012. L'importation d'appareils de réfrigération et de climatisation fonctionnant sans HCFC a également réduit la demande pour les HCFC frigorigènes.

Rapport sur la mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement du Monténégro a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2020 et 2021, et ces données correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement continue de mettre en œuvre un système d'octroi de permis et de quotas pour l'importation et l'exportation des HCFC, que la consommation totale de HCFC en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2020 et 2021 était exacte (comme l'indique le Tableau 1 ci-dessus) et que le régime de certification nationale pour les techniciens de l'entretien des réfrigérateurs et climatiseurs est fonctionnel. Le rapport de vérification a également examiné les quantités importées de HFC, y compris le HFC-32, le HFC-134a, le R-404A, le R-407C, le R-410A et le HFC-365mfc (un ingrédient des polyols prémélangés), qui confirmaient les quantités communiquées dans les données du programme du pays pour 2019 à 2021.

6. Le rapport de vérification recommandait notamment d'axer les ateliers destinés aux importateurs et aux entreprises de réfrigération et de climatisation sur la manière de remplir les formulaires relatifs à leurs obligations annuelles de reddition de comptes (importations et exportations de substances et d'équipements, récupération et recyclage [RR]) et sur le fait de tenir compte de la nécessité de lignes directrices ou d'instructions par vidéo pour remplir les formulaires; d'envisager une prolongation de la date

² Conformément à la lettre du 30 septembre 2022 de l'Agence de protection environnementale adressée à l'ONUDI.

limite pour la soumission des rapports annuels sur les importations des parties prenantes du 31 janvier à la fin de février; et la formation des agents des douanes en se fondant sur le nouveau manuel de formation. L'ONUDI a confirmé que les recommandations seront traitées dans le cadre de la phase II du PGEH.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du PGEH

Cadre juridique

7. La *Loi sur la protection contre les impacts négatifs des changements climatiques* (Gazette officielle du MNE, n° 073/190) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Elle établit plusieurs interdictions³ sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) ainsi que l'importation, l'exportation, le commerce et la manutention d'appareils fonctionnant avec des SAO. Successivement, le Règlement sur les SAO et les produits de remplacement (les gaz fluorés) (Gazette officielle du MNE n° 079/21) a été adopté en juillet 2021. Il comprend des dispositions sur l'élimination complète des HCFC d'ici le 1^{er} janvier 2025, permettant les importations de HCFC uniquement pour l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation existants; l'établissement du calendrier de réduction des HFC conformément à l'Amendement de Kigali; la mise en place d'un système d'octroi de quotas pour les HFC à partir du 1^{er} janvier 2024; et la restriction des ventes de SAO et de gaz fluorés aux entreprises autorisées. En outre, les exploitants de réfrigérateurs et de climatiseurs doivent enregistrer leurs appareils contenant 3 kg ou plus de SAO, et à partir de 5 tonnes équivalent CO₂ de gaz fluorés, conserver des registres ou journaux d'entretien et effectuer des vérifications obligatoires de fuites. Plusieurs livres de règles indiquent les procédures détaillées et les documents nécessaires requis aux termes du récent règlement, y compris les permis d'importation et d'exportation, les licences de réfrigération et de climatisation, ainsi que le perfectionnement des compétences pour le personnel en réfrigération et climatisation. Le Système harmonisé, y compris les codes de tarifs pour les SAO et les gaz fluorés, sera adopté à la fin de 2022.

8. Deux inspecteurs de l'environnement ont reçu une formation sur la législation nationale en matière de SAO, la mise en œuvre du Protocole de Montréal, les nouveaux frigorigènes, la dénomination et l'étiquetage des substances contrôlées, l'emballage des substances contrôlées, les questions de sécurité, avec une session pratique sur l'utilisation des identifiants de frigorigènes. Les inspectrices sont deux femmes. Un nouveau manuel de formation pour les agents des douanes a été préparé et quatre cours de formation d'un jour ont été planifiés pour novembre 2022 pour 50 agents des douanes. Cinq identifiants de frigorigènes ont été achetés et devraient être livrés d'ici le 31 décembre 2022.

Secteur de l'entretien en réfrigération

9. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) La formation et la certification de deux formateurs selon les exigences sur les gaz fluorés; deux ateliers pour un total de 21 techniciens sur les bonnes pratiques d'entretien, y compris une session pratique sur l'utilisation des identifiants de frigorigènes (21 techniciens en réfrigération et climatisation ont reçu une attestation d'achèvement); des versions électroniques des manuels, des brochures et des vidéos de formation ont été distribuées aux ateliers de formation; un manuel de formation provisoire pour les techniciens d'entretien en réfrigération et climatisation suivant le livre de règles sur le perfectionnement des compétences adopté en 2021;

³ Le Monténégro a interdit les SAO dans les activités suivantes : fabrication; commerce international avec des pays qui ne sont pas des Parties au Protocole de Montréal; importation et exportation sans permis; importation et vente de bonbonnes jetables : vente au détail; importation de produits usagés, recyclés et récupérés; et rejet dans l'environnement, y compris le rinçage. Par ailleurs, l'importation et la vente de produits et d'appareils à base de SAO ainsi que des systèmes de chargement conçus pour les frigorigènes de remplacement avec des SAO sont interdites.

- (b) Début de l'achat de quatre unités pour démontrer l'utilisation correcte des frigorigènes et la simulation de pannes et de réparation d'appareils pour les centres de formation, et 15 ensembles d'outils et d'équipement qui seront distribués parmi les ateliers et les techniciens;
- (c) Réunion entre l'Unité nationale de l'ozone (UNO) et la Chambre de l'économie, ainsi que les représentants du secteur de la réfrigération et de la climatisation pour convenir des nouvelles étapes pour rétablir une association de la réfrigération et de la climatisation; après un renouvellement informel de l'association de la réfrigération et de la climatisation, une réunion a eu lieu avec les représentants des importateurs et des entreprises de réfrigération et de climatisation pour discuter des nouveaux règlements nationaux, de la mise en œuvre du PGEH et du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC; des livrets d'information sur la récente législation et les substituts aux SAO ont été distribués aux importateurs et aux techniciens en réfrigération et climatisation; et le code sur les bonnes pratiques a été rédigé.

RI

10. L'UNO relève de l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA), qui se trouve sous la responsabilité du ministère de l'Écologie, de la Planification spatiale et de l'Urbanisme⁴. Le financement pour l'UNO (c.-à-d. projet de RI) a été inclus dans le cadre de la phase II du PGEH. Les activités suivantes seront mises en œuvre dans la première tranche relative au projet de RI seulement :

- (a) Émission de permis d'importation et d'exportation; surveillance de la mise en œuvre de la stratégie d'élimination des HCFC y compris la réorganisation des activités reportées en raison de la pandémie de COVID-19; assurer la relation entre les agences gouvernementales impliquées dans le contrôle des SAO et des gaz fluorés; émission de licences pour les entreprises d'entretien des réfrigérateurs et climatiseurs qui effectuent l'installation, la maintenance ou la réparation et la mise hors service de substances contenant des SAO et des substituts; effectuer la sensibilisation du public dans les écoles et célébrer la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone 2021, puisque les activités en personne ont été annulées en 2020, en raison de la COVID-19;
- (b) Surveillance continue de la consommation des SAO et des gaz fluorés, des données sur les frigorigènes récupérés et recyclés ainsi que de l'importation et de l'exportation des appareils fonctionnant aux HFC; déclaration des données aux termes de l'Article 7 du Protocole et des rapports sur les données du programme du pays; et établissement et mise sur pied d'un système électronique pour l'inventaire des appareils de réfrigération et de climatisation, les entreprises d'entretien autorisées, les techniciens certifiés, les frigorigènes recyclés ou récupérés, les importateurs, les importateurs et exportateurs de substances, ainsi que les importateurs et exportateurs d'appareils contenant des SAO et leurs substituts;
- (c) Participation à des réunions d'experts, à des réunions régionales du Programme d'aide à la conformité du PNUE et aux réunions internationales du Protocole de Montréal, qui ont été organisées en ligne en raison de la pandémie de COVID-19; le Monténégro a agi comme vice-président du bureau de la trente-deuxième réunion des Parties au Protocole de Montréal; et a participé au mécanisme sur le consentement préalable éclairé et informel de l'exportation et de l'importation des SAO.

⁴ Anciennement, le ministère du Développement durable et du Tourisme.

11. Pendant la première tranche, le pays a entièrement atteint 14 des 15 indicateurs de rendement du RI et l'un a été partiellement atteint en raison des défis de mise en œuvre occasionnés par la pandémie de COVID-19.

Mise en œuvre et suivi du projet

12. Il n'y a pas d'Unité de surveillance du projet mise sur pied dans le cadre de la phase II du PGEH pour le Monténégro. L'UNO et l'ONUDI ont surveillé la mise en œuvre du PGEH et ont préparé les rapports correspondants pour la première tranche. Dans la première tranche, sur un budget de 10 000 \$ US, les décaissements en septembre 2022 s'élevaient à un total de 4 500 \$ US, ce qui comprend les consultants (2 000 \$ US), les déplacements (2 000 \$ US) ainsi que les ateliers et réunions (500 \$ US).

État du décaissement des fonds

13. En date de septembre 2022, des 296 500 \$ US approuvés jusqu'ici pour l'ONUDI, 86 464 \$ US (29 pour cent) avaient été décaissés. Le solde de 210 036 \$ US sera décaissé en 2022 et 2023.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

14. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2023 et décembre 2025 :
- (a) Former et certifier dix formateurs selon les exigences sur les gaz fluorés et 34 techniciens sur les bonnes pratiques d'entretien, y compris la gestion des frigorigènes naturels et synthétiques; mise à jour des documents de formation conformément au livre de règles national, officiel et pertinent adopté en 2021 (84 000 \$ US et le solde restant de la tranche précédente);
 - (b) Acquérir un identifiant de frigorigène, quatre unités d'équipement de simulation de réfrigération et de climatisation pour les centres de formation, et 55 ensembles d'outils et d'équipements⁵ pour inciter les ateliers autorisés et les techniciens à adopter les nouvelles méthodes de travail (91 000 \$ US et le solde restant de la tranche précédente);
 - (c) Fournir du soutien à l'association de la réfrigération et de la climatisation pour mettre à niveau le code sur les bonnes pratiques (5 000 \$ US);
 - (d) Surveiller les cibles de rendement du PGEH (10 000 \$ US et le solde restant de la tranche précédente);
 - (e) Renouveler le soutien au RI (85 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

État de la mise en œuvre de la phase I du PGEH

15. Conformément à la décision 81/29, le Secrétariat a interrogé l'ONUDI au sujet de la situation sur la présentation du rapport d'achèvement de projet en relevant que les activités dans le cadre de la cinquième

⁵ La liste provisoire de l'équipement comprend une balance de charge de frigorigène avec un étui de transport; des tuyaux de chargement; une trousse universelle de rinçage; un détecteur de fuites; un manomètre de collecteur mécanique avec des tuyaux; un manomètre de collecteur numérique à fonctions multiples; des pinces de perçage avec un raccord SAE de 1/4 po (64 mm); des bonbonnes de récupération; une machine de récupération de frigorigène; un coupe-tube; une pompe à vide avec une électrovanne et un vacuomètre.

et dernière tranche de la phase I du PGEH, approuvée à la 85^e réunion, avaient été techniquement achevées et que l'achèvement financier était en cours. L'ONUDI a indiqué qu'elle a amorcé le processus de renvoi des soldes et la clôture financière du projet, et qu'elle prépare le rapport d'achèvement de projet qui sera présenté au Secrétariat dans un avenir proche. Le Secrétariat prend note des défis de mise en œuvre engendrés par les conditions restrictives dans le cadre de la pandémie de COVID-19, reconnaît que toutes les activités de la phase I ont été achevées sur le plan opérationnel et recommande par conséquent que le Comité exécutif examine la demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du PGEH sur une base exceptionnelle, étant entendu que le financement ne sera pas transféré à l'ONUDI tant que le rapport d'achèvement de projet pour la phase I n'aura pas été présenté au Secrétariat.

Rapport de vérification

16. Lors de la 85^e réunion, l'ONUDI a demandé d'inclure, dans le cadre de la deuxième tranche de la phase II du PGEH pour le Monténégro, une mise à jour sur les progrès concernant la mise en œuvre des recommandations du rapport de vérification présenté à la 85^e réunion. L'ONUDI a confirmé que toutes les recommandations avaient été traitées ou étaient en voie de l'être, y compris l'adoption des nouveaux règlements sur les bonbonnes jetables, le règlement sur les SAO et les gaz fluorés, les obligations d'inscription des appareils et les vérifications obligatoires de fuites. En outre, l'ONU teste un système de gestion de base de données qui a été élaboré dans le cadre du PGEH pour inscrire les opérateurs d'appareils, les techniciens certifiés, les entreprises autorisées, l'équipement, les rapports annuels sur la récupération et le recyclage, l'importation et l'exportation des substances, l'importation et l'exportation d'appareils, et un répertoire des importateurs. Le nombre d'entreprises important des HFC a diminué de neuf en 2019 à cinq en 2021. L'ONUDI a conclu que cette diminution des importateurs découlait de la législation nationale récemment adoptée, y compris l'interdiction sur les bonbonnes non rechargeables et l'exigence de vendre des SAO et des gaz fluorés uniquement aux entreprises autorisées.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

17. Le gouvernement du Monténégro a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2022 à 0,21 tonne PAO (3,8 tm), ce qui est 60 pour cent inférieur à la cible de contrôle du Protocole de Montréal et 9 pour cent inférieur à la cible établie dans l'Accord avec le Comité exécutif.

Secteur de l'entretien en réfrigération

18. La pandémie de COVID-19 a retardé la mise en œuvre de certaines activités dans la première tranche de la phase II, y compris la formation des agents des douanes et des techniciens en réfrigération et climatisation, ainsi que l'acquisition d'identifiants de frigorigènes et d'unités de démonstration de réfrigération et de climatisation pour le centre de formation. L'ONUDI a indiqué que les activités dans le cadre de la première tranche de la phase II seraient mises en œuvre sans changements importants avant la fin de 2023. Le Secrétariat a noté que le solde inutilisé de la première tranche de la phase II du PGEH (210 036 \$ US) était d'un montant similaire à celui demandé pour la deuxième tranche (275 000 \$ US). L'ONUDI a assuré que le gouvernement du Monténégro et l'agence d'exécution pouvaient mettre en œuvre avec succès des activités en parallèle dans le cadre des première et deuxième tranches.

19. En ce qui concerne l'approvisionnement en cours des unités de démonstration pour les centres de formation, le plan initial était d'acheter quatre unités déjà assemblées, mais les prix plus élevés pour les unités assemblées ont plutôt conduit à l'achat des pièces nécessaires, qui seront assemblées au centre de formation avec l'assistance technique de l'ONUDI. Après les retards d'expédition, la livraison de 15 ensembles d'outils et équipements d'entretien est prévue pour le début de 2023. L'EPA et l'UNO

annonceront un appel public pour attribuer les outils d'entretien⁶. Le coût total des unités de démonstration et des ensembles d'outils devrait demeurer dans les budgets alloués.

20. Le rapport de vérification a confirmé que le régime de récupération et de recyclage avait permis de récupérer et recycler 2,9, 2,2 et 2,6 tm de frigorigènes en 2019, 2020 et 2021, respectivement (HCFC-22, HFC-134a, HFC-32, R-404A, R-407C, R-410A). Le rapport de vérification a aussi indiqué que l'équipement de récupération et de recyclage acquis dans le cadre du plan de gestion de l'élimination finale des CFC et du PGEH était en fin de vie utile. Après une question du Secrétariat, l'ONUDI a indiqué que la deuxième tranche de financement serait utilisée pour fournir de l'équipement amélioré de récupération et de recyclage aux centres de formation et aux techniciens en réfrigération et climatisation, pour former les formateurs et les techniciens, et pour mettre au point les ententes pour le rétablissement de l'association de la réfrigération et de la climatisation.

21. Le Secrétariat a noté que la composante de formation des formateurs de la deuxième tranche du plan de mise en œuvre comprend « la formation sur la reconversion vers des substituts inflammables ou toxiques ». L'ONUDI a confirmé qu'aucune reconversion physique n'est appuyée dans le cadre du PGEH et que les formateurs seront éduqués sur les risques et les procédures adéquates pour l'entretien comportant des frigorigènes toxiques, des frigorigènes inflammables ou des appareils reconvertis vers des frigorigènes inflammables ou autres.

Mise en œuvre de la politique sur les sexes⁷

22. L'ONUDI a indiqué que la participation paritaire des représentants des contreparties gouvernementales et de l'industrie est encouragée pendant la mise en œuvre de la phase II du PGEH et que les données propres à chaque sexe seront recueillies. Le pays cherchera à s'assurer que les femmes expertes au sein du secteur privé et du gouvernement reçoivent des possibilités égales de participer aux activités du PGEH, y compris notamment en s'assurant que les femmes et les hommes ont un accès égal à l'équipement et aux documents fournis grâce aux ateliers de formation et en faisant la promotion des formatrices dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Les aspects sur les sexes seront intégrés dans les documents de formation. En outre, tous les experts de l'UNO nationaux et internationaux recrutés dans le cadre de la phase II du PGEH doivent exécuter avec succès les cours en ligne d'ONU Femmes, « Je connais le genre ».

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

23. La durabilité de l'élimination des HCFC au Monténégro est appuyée par les mesures de contrôle renforcées sur l'importation des HCFC et des appareils fonctionnant aux HCFC, qui visent à appuyer l'élimination complète des HCFC d'ici le 1^{er} janvier 2025. Les importations de HCFC sont permises uniquement pour entretenir les appareils existants et le pays conserve un répertoire des appareils de réfrigération et de climatisation et impose des vérifications obligatoires de fuites. Le régime de permis et de quota est soutenu par une communication efficace et constructive entre le point focal des douanes et l'UNO. En outre, le potentiel du commerce illicite est atténué par la coopération entre le point focal des douanes et d'autres bureaux de douanes dans les pays du réseau de l'Europe et de l'Asie centrale. Malgré le retard dans le rétablissement de l'association de la réfrigération et de la climatisation, de bonnes communications existent désormais entre l'UNO et les entreprises du secteur de la réfrigération et de la climatisation. Le Secrétariat a noté que des risques comme la pandémie de COVID-19 et les difficultés à obtenir de l'équipement technique avaient engendré des retards dans la mise en œuvre de la première tranche, mais a reconnu qu'ils étaient hors du contrôle de l'agence d'exécution. Malgré les retards, l'amorce

⁶ Bonbonnes d'azote libre d'oxygène, trousse de brasage, compteurs à pince, ensembles de collecteurs, pompes à vide, balances, détecteurs de fuites électroniques, thermomètres, bonbonnes de récupération et outils de purge à l'azote.

⁷ Conformément à la décision 84/92(d), la décision 90/48(c) encourageait les agences bilatérales et d'exécution à continuer de veiller à ce que la politique opérationnelle sur l'égalité hommes femmes soit appliquée à tous les projets, en tenant compte des activités particulières présentées au tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/37.

rapide de la deuxième tranche de la phase II, particulièrement les activités relatives à l'approvisionnement, est importante pour la réussite générale du PGEH et l'atteinte de la cible d'élimination complète des HCFC d'ici le 1^{er} janvier 2025.

Conclusion

24. Le gouvernement du Monténégro a continué de mettre en œuvre efficacement son système d'octroi de permis et de quotas sur l'importation et l'exportation des HCFC, atteignant la conformité avec ses cibles de consommation de HCFC pour 2020 et 2021, comme le confirme le rapport de vérification indépendant. En 2021, la consommation de HCFC était de 88 pour cent inférieure à la valeur de référence et de 74 pour cent inférieure aux cibles établies dans l'Accord du PGEH. Toute la législation nécessaire à l'élimination des HCFC est en place. Malgré les défis de la pandémie de COVID-19, l'agence d'exécution a fait des progrès dans l'organisation de la formation des douanes ainsi que la formation et la certification des formateurs et des techniciens en réfrigération et climatisation, et elle a pris des mesures pour rétablir l'association de la réfrigération et de la climatisation. Un niveau suffisant de mise en œuvre de la première tranche du PGEH a été atteint et des plans sont en place pour réorganiser les activités reportées et les mettre en œuvre en parallèle avec les activités de la deuxième tranche. L'ONUDI a respecté le seuil de décaissement de 20 pour cent pour la tranche précédente et a décaissé 29 pour cent des fonds totaux.

RECOMMANDATION

25. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Monténégro, et recommande en outre l'approbation générale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH du Monténégro, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2023-2025 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, sur une base exceptionnelle, étant entendu que le Trésorier transférera le financement à l'ONUDI uniquement une fois que le Secrétariat aura confirmé qu'il a reçu le rapport d'achèvement du projet pour la phase I du PGEH :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	275 000	19 250	ONUDI